



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf Monsieur DUQUENNE Jean-Michel, excusé.

Ecoquartier du Meix Ravas

Le Maire fait le point sur les travaux, la réservation de parcelles et le bornage. Ce dernier a été réalisé par le bureau ABCD géomètres-experts de DOLE le 6 décembre dernier. 5 parcelles sont réservées dont 1 permis de construire est accordé. Le permis d'aménagement modificatif est accepté.

Elagage des chênes de l'écoquartier

Après étude de devis présentés par les sociétés RAICHON de POLIGNY et AD Multiservices de SAINT AUBIN pour l'élagage des chênes de l'éco-quartier, l'Assemblée décide de choisir l'entreprise RAICHON dont la prestation s'élève à 600 € TTC.

Salle des fêtes

Le Maire présente le devis sollicité pour la protection de 2 bas de portes de la Salle des Fêtes par des plaques en aluminium afin de réduire le risque de détérioration. Le Conseil Municipal accepte ce devis d'un montant de 211.20 € TTC proposé par l'Entreprise JACQUET MENUISERIE de TAVAUX.

Personnel Communal

Le Conseil Municipal, vu la décision d'avancement de grade par promotion interne d'un agent territorial de la commune au grade de rédacteur à temps non complet à raison de 10/35^{èmes} prononcée le 23 septembre 2021, a décidé de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et d'adopter les modifications du tableau des emplois comme suit avec effet rétroactif au 01/10/2021 :

Secrétariat	Rédacteur territorial (2 postes)
Atelier technique	Adjoint technique (1 poste)

D'autre part, le Maire explique à l'Assemblée le fonctionnement du RIFSEEP, Régime Indemnitare des Fonctionnaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents et comprenant le CIA, Complément Indemnitare Annuel et l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise.

Forêt

Vente : la vente d'un fut de chêne de 2.8 m³ a rapporté la somme de 616 €.

Affouage : M. CLAIROTTE fait le point sur l'avancement de l'affouage. Le déroulement est satisfaisant.

Aménagement : le banc fourni, suite à la destruction de l'ancien par la société de bûcheronnage, doit arriver prochainement.

Compte-rendu du conseil de l'école maternelle

Monsieur DESGOUILLE Rodolphe reprend le compte-rendu du conseil de l'école maternelle de SAINT-AUBIN du mois d'octobre. L'équipe enseignante présente les Représentants des Parents d'Elèves qui se composent de 3 titulaires et 1 suppléant. Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022 font état d'une perte de 30 élèves (grande section). Environ 28 enfants sont prévus en petite section et 22 enfants attendus en très petite section. Le règlement intérieur de l'école, basé sur le règlement départemental est accepté à l'unanimité. Ont été également abordés les points d'informations sur la sécurité, les activités pédagogiques mises en place, pour les élèves en difficultés, les actions et les projets envisagés comme la semaine du goût, les sorties cinéma, les ateliers et les animations des médiathèques de CHAUSSIN et de TAVAUX à l'école, le passage du Père-Noël, le projet intergénérationnel avec la maison de retraite de SAINT-AUBIN, la correspondance avec l'école JOLIOT CURIE de TAVAUX. Le bilan financier de la coopérative scolaire fait état d'un bilan positif. En ce qui concerne les travaux et l'investissement sollicités, l'installation de 3 écrans pour vidéo dans les classes et l'acquisition de 12 lits et couvertures dans la salle de repos ont été réalisées par la Mairie de SAINT-AUBIN. Le projet de fusion de l'école maternelle avec l'école primaire reste à l'étude et n'est pas envisagé pour la rentrée 2022. Le Conseil Municipal en prend acte.

Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2022

Le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif 2022. Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, soit 52 873 €, le Conseil Municipal, après délibération affecte le crédit de 52 873 euros comme suit :

Chapitres		
Articles	Désignation	En euros
Chapitre 16		
165	Caution	179
Chapitre 20		
2031	Frais d'études	250
Chapitre 21		
2117	Bois et forêts	4 250
21311	Mairie	1 625
21318	Autres bâtiments publics	5 000
2132	Immeubles de rapport	2 500
2151	Réseaux de voirie	5 000
21538	Autres réseaux	375
21561	Matériel roulant	7 098
21578	Matériels et outillage	250
2158	Matériels et outillage	500
2182	Matériels de transport	375
2188	Autres immo corporelles	2 000
Chapitre 27		
276348	Créance Autres communes	22 846
020	Dépenses imprévues	625

Il s'engage pour que cette ouverture de crédit soit reprise au budget primitif 2022 lors de son adoption, et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fibre optique

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à l'étude préalable au lancement du projet de déploiement de la fibre optique, il est nécessaire de procéder à l'installation d'une armoire supplémentaire dans la rue des Ormeaux.

L'Assemblée, après délibération donne son accord sur ce projet et autorise la réalisation des travaux à entreprendre pour l'installation de cette armoire très prochainement. Ces travaux impacteront provisoirement la circulation dans cette rue.

Bief noir

Le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'avancement du dossier. Une réunion aura lieu début 2022 en présence de Monsieur le Président du Syndicat Doubs/Loue. Les travaux pourraient débuter en 2022.

Noël des Enfants

L'Assemblée décide de maintenir la sortie cinéma et la venue du Père-Noël si aucune nouvelle mesure de lutte contre la Covid 19 ne survient. Un courrier explicatif a été envoyé aux ayants-droits.

Réseau incendie

Une demande de devis sera sollicitée pour le remplacement des 2 derniers poteaux incendie vétustes. Monsieur DEBBAH Joël est chargé de contacter la SOGEDO, gestionnaire du réseau incendie sur la commune.

Convention de déneigement

L'Assemblée décide de renouveler la convention de déneigement avec l'entreprise E.T.A. ROBERT Pierre aux mêmes conditions que l'année précédente.

Remboursement de la Redevance Ordures Ménagères 2022

Le Conseil Municipal charge le Maire d'établir les avenants aux baux des locataires des 4 logements communaux pour justifier le remboursement de la redevance des ordures ménagères qui s'appliquera en 2022, aux mêmes conditions que l'année 2021.

Calendrier manifestations 2022

Le Conseil Municipal fixe pour 2022 :

- la fête patronale aux 15, 16 et 17 Juillet,
- la repas des Aînés, au samedi 19 Novembre,
- le voyage de fin d'année scolaire au samedi 25 Juin.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
B. CHEVAUX



